

AMÉNAGEMENT NATURE, LOGEMENT

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER,
EN CHARGE DES RELATIONS INTERNATIONALES
SUR LE CLIMAT

*Direction générale de l'aménagement,
du logement et de la nature*

Décision du 22 septembre 2016 portant délégation de signature (Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres)

NOR : DEVL1628741S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La directrice du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres,
Vu le code de l'environnement, notamment les articles L. 322-1 à L. 322-14 et les articles réglementaires d'application correspondants ;
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
Vu le décret du 29 novembre 2012 nommant Mme Odile Gauthier directrice du Conservatoire du littoral à compter du 17 décembre 2012,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation de signature au profit du secrétaire général

M. Philippe DANTOING, secrétaire général, est autorisé à signer, au nom de la directrice, l'ensemble des actes relatifs à l'organisation, au fonctionnement et à la représentation de l'établissement prévus par les articles R. 322-1 et suivants du code de l'environnement ou par les délibérations du conseil d'administration, à l'exception des réquisitions de payer adressées à l'agent comptable.

Article 2

La présente décision prend effet à compter de sa publication au *Bulletin officiel* du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, en charge des relations internationales sur le climat.

Fait le 22 septembre 2016.

*La directrice du Conservatoire de l'espace littoral
et des rivages lacustres,*

O. GAUTHIER